



CTAP Boycotté ?

Le SNPPT FO continue à travailler pour vous !

Le 25 février 2015 était programmé un CTAP : il a été boycotté par l'UFAP et la CGT et remplacé par une réunion avec Madame Gorce.

Le SNPPT **FO**, en tant que syndicat majoritaire des personnels techniques, a souhaité lors de cette réunion faire un point sur plusieurs dossiers, dont certains n'ayant pas avancé :

- **Dotation vestimentaire des agents de catégorie B et C** : lors du dernier CTAP de l'année 2014, Madame Gorce s'était engagée à agir sur ce dossier. Pour l'instant, seule une commission sur les effets d'uniforme des personnels de surveillance est programmée. Suite à l'intervention du SNPPT **FO** du 25 février, cette commission portera aussi sur la dotation vestimentaire des personnels techniques;
- **Calendrier des réunions de travail sur la réforme statutaire des personnels techniques** : malgré les annonces faites lors de la réunion du 4 février 2015, le calendrier tant attendu n'est toujours pas réalisé. Le SNPPT **FO** a rappelé à la DAP l'approche des échéances ;
- **Concours de Directeurs Techniques** : le SNPPT **FO** a rappelé à la DAP qu'un concours de Directeurs Techniques était annoncé pour 2015 et qu'à ce jour seuls les concours d'Adjoints Techniques et Techniciens étaient ouverts. Il semblerait que la DAP hésite encore à ouvrir ce concours en raison de la concomitance avec le travail sur la réforme statutaire. Le SNPPT **FO** suivra ce dossier de près car ce n'est pas avec la seule ouverture d'un poste à la liste d'aptitude que les personnels techniques de catégorie **B** et **C** peuvent avoir des perspectives d'évolution de carrière !
- **Remboursement des frais de mission** : notre syndicat a informé la DAP que les délais de remboursement des frais de mission sur le périmètre de certaines DISP sont très longs et pénalisants pour les agents ayant de faibles revenus. Le SNPPT **FO** a aussi fait remonter l'excès de zèle dont font preuve certains services administratifs locaux, demandant toujours plus de justificatifs et refusant de régler certaines prestations dues comme les frais de parking et de péages (ex.: CP Poitiers-Vivonne). Ces situations ne sont plus admissibles.
- **Détachements au titre de l'article 15** : il a été rappelé par le SNPPT **FO** l'urgence de transmettre aux DISP la note précisant que les détachements au titre de l'article 15 ne pouvaient être refusés car il s'agit d'articles accordés de plein droit sur simple présentation de la convocation. Certains sites souhaitent encore à ce jour pratiquer le refus de ces articles relevant de convocations de l'administration, malgré la parution de la circulaire du Ministère de la Fonction Publique du 3 Juillet 2014 et le risque d'être accusé d'entrave à l'exercice du droit syndical.

En aparté de la réunion, le SNPPT **FO** a demandé l'ouverture, sur l'additif de la prochaine CAP de Directeurs Techniques, des postes à profil technique du nouvel organigramme de la DAP et qui n'avaient été ouverts qu'à la CAP des DSP :

- *Préfiguré* : AC – Sous-Direction du Pilotage et de la Sécurité des Services – Chef de Bureau des Systèmes d'Information (ex-Chef de Bureau SD4) ;
- *Préfiguré* : AC – Sous-Direction du Pilotage et de la Sécurité des Services – Chef de Bureau de l'Équipement des Technologies et de l'Innovation ;
- *Préfiguré* : AC – Sous-Direction du Pilotage et de la Sécurité des Services – Adjoint au Chef de Bureau de l'Équipement des Technologies et de l'Innovation.

Le bureau **RH5** étudiera cette demande dans le cadre de la publication de l'additif.

D'une manière générale, le SNPPT **FO** exige l'ouverture aux CAP de personnels techniques, de tous les postes du nouvel organigramme de la DAP ayant un profil technique.

**Toujours dans l'action, même après les élections,
Le SNPPT FO reste à votre disposition pour toute information complémentaire.**

Le 27 février 2015,
Le Secrétaire Général, Représentant au CTAP,
Paul BONO